



COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Bruxelles, le 20.06.1996
COM(96) 287 final

**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION AU CONSEIL
SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DE
RESTRUCTURATION DU SYSTEME D'ENQUETES AGRICOLES EN
GRECE**

♦♦ ANNEE 1994 ♦♦

(Art. 5 de la Décision N° 85/360/CEE du Conseil du 16 juillet 1985)

I. INTRODUCTION

1. Le plan de restructuration de la statistique agricole en Grèce a été décidé en 1985 (Décision du Conseil N° 85/360/CEE du 16 juillet 1985 modifiée en dernier lieu par la Décision du Conseil N° 92/582/CEE du 14 décembre 1992 - voir annexe 1) avec les modalités suivantes :
 - créer une structure technico-administrative au niveau central, des régions et des provinces pouvant assurer la prise en charge de l'ensemble des opérations relatives aux statistiques agricoles, actuellement et dans les années à venir ;
 - améliorer des bases de sondage, notamment par la réalisation du registre des exploitations agricoles ;
 - mettre en place le support informatique au niveau central, régional et sub-régional pour la saisie, le contrôle et l'élaboration des données ;
 - réaliser progressivement le programme communautaire d'enquêtes agricoles et de statistiques agricoles afin de fournir à la Communauté l'information (statistique) dont elle a besoin pour la mise en oeuvre de la P.A.C.
2. Comme prévu par l'article 5 de la décision 85/360/CEE, chaque année la Commission présente au Conseil un rapport sur l'exécution du programme. Celui-ci met en évidence l'ensemble des applications réalisées, les actions entreprises ainsi que les mesures qui ont été adoptées au cours de l'année 1994 par les autorités compétentes (Service Statistique et Ministère de l'Agriculture) et qui ont été nécessaires pour atteindre l'objectif du programme.

II. ETAT D'AVANCEMENT

1. Ce rapport tient compte des remarques exposées lors de la dernière réunion du groupe "statistiques agricoles" du Conseil (du 5 décembre 1995 à Bruxelles) ; il était entre autres suggéré que ce document soit, dans la mesure du possible, plus succinct que les rapports précédents.
2. Le travail accompli au cours de l'année 1994 -en particulier l'utilisation du nouveau registre des exploitations agricoles et d'élevage ainsi que la replanification de toutes les enquêtes- a donné des résultats substantiels et a jeté les bases d'une réflexion plus poussée sur l'amélioration continue du nouveau système.
3. Les travaux statistiques prévus par le programme pour l'année 1994 (qui a été présenté en 1993 à Luxembourg lors de la réunion du groupe de travail et du CPSA - voir annexe 2) sont dans l'ensemble en accord avec le présent rapport.

Néanmoins, une grande différence apparaît au niveau du montant des dépenses présenté dans le tableau en annexe 3 : en effet, 1 709 000 000 DR (environ 5,7 mio ECU) était prévus par le programme tandis que le rapport des travaux effectués, présenté par les autorités grecques en 1995, indique un total de 927 306 932 DR (environ 3,1 mio ECU). Cette différence relève du traitement des résultats de toutes les enquêtes agricoles

réalisées en 1994 qui n'a été effectué qu'en 1995 (pour les raisons citées au point 1.1 de l'annexe 2), alors que le programme le prévoyait pour 1994.

4. Bien que l'infrastructure informatique au centre et dans les régions soit achevée, il n'en est pas de même pour l'infrastructure administrative (personnel), principalement au niveau des régions.

Afin que le traitement des données de toutes les enquêtes sont décentralisé, il faudra impérativement que tous les bureaux régionaux possèdent un nombre suffisant de personnes aptes à utiliser des technologies modernes.

Les autorités grecques, responsables de l'application du programme, ont promis à maintes reprises de faire le nécessaire pour surmonter ce problème, mais encore aujourd'hui, deux ans avant la fin du programme, la situation est loin d'être satisfaisante.

5. L'attention des responsables doit également se concentrer sur le développement des banques de données et sur l'élaboration d'un plan général d'interconnexion et de communication entre le système informatique du Ministère de l'Agriculture et celui de l'ESYE.
6. Dans le calendrier des travaux 1993-1996, présenté par les autorités grecques au cours de la procédure relative à la deuxième modification de la décision du Conseil, les actions prévues pour 1994 visent entre autres :
 - le développement du système géographique d'informations (GIS) ;
 - l'achèvement du transfert de l'enquête sur les abattages du Ministère de l'Agriculture vers l'ESYE.

D'après nos informations, peu de progrès ont été réalisés au niveau de la première action tandis que la deuxième est prévue pour le mois de janvier 1996.

ANNEXE 1

RAPPEL DU CALENDRIER

La réalisation du plan a été initialement prévue en cinq ans (1986-1990), avec une diffusion géographique débutant dans la région Thrace-Macédoine en 1986 et se terminant dans l'île de Crète en 1990. Néanmoins grâce aux deux prolongations accordées à la Grèce par les Décisions du Conseil 90/386/CEE et 92/582/CEE, la date d'achèvement du plan a été reportée à 1996. Le nouveau calendrier est le suivant :

- | | | | |
|------|-------------------|---|--|
| 1986 | - première année | : | Macédoine ; |
| 1987 | - deuxième année | : | Macédoine, Thrace, Thessalie, Epire ; |
| 1988 | - troisième année | : | Macédoine, Thrace, Thessalie, Epire, Grèce centrale et Iles Ioniennes ; |
| 1989 | - quatrième année | : | Macédoine, Thrace, Thessalie, Epire, Grèce centrale, Iles Ioniennes et Péloponnèse ; |
| 1990 | - cinquième année | : | Macédoine, Thrace, Thessalie, Epire, Grèce centrale, Iles Ioniennes, Péloponnèse et Crète ; |
| 1991 | - sixième année | : | Macédoine, Thrace, Thessalie, Epire, Grèce centrale, Iles Ioniennes, Péloponnèse et Crète Iles de la mer Egée (Nord et Sud) ; |
| 1992 | - septième année | : | Première expérience du nouveau système pour l'ensemble de la Grèce ; |
| 1993 | - huitième année | : | Création d'une base de sondage axée sur les résultats du recensement général de l'agriculture 1991 ;
Extension de la télédétection à l'ensemble du territoire continental et à l'île de Crète ; |
| 1994 | - neuvième année | : | Mise en oeuvre des synergies entre l'infrastructure technico-administrative centrale et régionale développées respectivement par l'Office Statistique et par le Ministère de l'Agriculture au cours de l'exécution du programme d'enquêtes effectuées par l'Office Statistique ; |
| 1995 | - dixième année | : | Mise à régime du nouveau système pour l'ensemble de la Grèce ; |
| 1996 | - onzième année | : | Suivi et analyse critique des résultats acquis au cours de la première année d'application effective. |

En novembre 1997, la Commission présentera au Conseil un rapport sur l'exécution du programme où devront notamment figurer les résultats obtenus.

ANNEXE 2

MISE EN OEUVRE DU PLAN DE RESTRUCTURATION EN 1994

1. Applications statistiques

1.1. ESYE

Au cours de l'année 1994, toutes les enquêtes par sondage, ayant comme unité l'exploitation agricole, ont été réorganisées sur la base du nouveau registre établi en 1993 à partir des données du recensement agricole 1991.

En raison de cette réorganisation, il a fallu élaborer de nouveaux programmes de traitement informatique et d'extraction des résultats des enquêtes de 1994. Compte tenu de l'importance de ce travail, il a été décidé de confier à un organisme privé la conception et la mise en place d'un nouveau système de statistiques agricoles qui comprendra toutes les enquêtes du secteur agricole.

La conception et le fonctionnement du nouveau système ont été réalisés au cours du premier trimestre 1995, ce qui a permis par la suite de traiter toutes les données des enquêtes 1994 par ce biais.

Eurostat a reçu les résultats de ces enquêtes 1994 entre octobre et novembre 1995.

Mis à part les travaux statistiques traditionnels (à savoir : enquêtes sur la structure des exploitations agricoles, sur le cheptel, sur les arbres fruitiers, sur les superficies viticoles, sur les céréales et enquête annuelle sur l'agriculture), les travaux statistiques suivants ont également été effectués en 1994 :

- *Enquête sur les abattoirs :*

Bien que cette enquête soit toujours sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture, l'ESYE l'a réalisée pour la première fois en 1993 à titre pilote et s'en occupe régulièrement depuis 1994.

Il est prévu qu'à partir de janvier 1996, l'ESYE transmette régulièrement les résultats des enquêtes sur les abattoirs et que le Ministère de l'Agriculture cesse d'effectuer lesdites enquêtes.

- *Enquête sur les rendements par Area Frame Sampling :*

L'enquête sur la production de céréales, basée sur un échantillon obtenu par Area Frame Sampling à partir de l'enquête des statistiques agricoles par télédétection (qui est menée par le Ministère de l'Agriculture), a été effectuée en 1993 par l'ESYE en collaboration avec le Ministère dans la région de Thessalie.

En 1994, celle-ci a été étendue à la Crète ainsi qu'à l'Epire.

Cette enquête pilote a pour objectif de permettre, d'une part, à l'ESYE d'étudier l'enquête sur les rendements par entretien direct, via le mécanisme existant de réalisation des enquêtes et, d'autre part, au Ministère d'étudier la réalisation de l'enquête sur les superficies des produits végétaux, à l'aide de l'échantillon obtenu par area frame sampling.

1.2. Ministère de l'Agriculture

La principale action entreprise dans le domaine des applications statistiques depuis 1991 concerne les estimations statistiques effectuées à l'aide de l'area frame sampling.

En 1994, le programme a été étendu à la Crète et à l'Epire couvrant ainsi pratiquement toute la Grèce à l'exception des petites îles.

Outre la méthode de recensement des champs utilisée jusqu'à ce jour, le méthode des points a été testée sur une superficie limitée en vue de l'extraction de données comparables.

Les autres travaux statistiques qui ont été réalisés se sont portés sur :

- les statistiques sur le lait et les produits laitiers ;
- les statistiques sur la production végétale ;
- les statistiques mensuelles sur les abattages-prévisions de production animale (viande) ;
- les statistiques mensuelles sur la production et la commercialisation d'oeufs à couvrir et les statistiques annuelles sur la structure et l'utilisation des couveuses ;
- le RICA.

2. Développement informatique

2.1. ESYE

Le processus d'équipement technique en matériel et en logiciels, nécessaire pour couvrir les besoins actuels de toutes les applications statistiques agricoles aussi bien au niveau central que régional, a été achevé.

Parallèlement, le programme "KLISTHENIS" (Décision de la Commission C(94) 1422 du 29 juillet 1994 - Modernisation de l'Administration publique) garantit l'extension, le renouvellement et le bon fonctionnement de l'équipement en vue de couvrir les besoins futurs.

S'il y a une possibilité de connexion entre le centre et la province au niveau des services de développement régional et des départements, il n'existe en revanche pas de personnel spécialisé qui pourrait assurer un bon fonctionnement du réseau. Celui-ci n'est pleinement opérationnel que lorsque les effectifs le permettent.

Au niveau de l'équipement informatique, les actions suivantes ont été réalisées :

- 9 systèmes RISC, utilisés dans une phase pilote par le service central comme *client servers*, ont été mis en place au cours de l'année 1994 ;
- le système central a été étendu, dans le but de croître sa capacité, où les bases du recensement agricole et le registre sont installées en vue du dépouillement des enquêtes ;
- Il a également été procédé à l'achat d'un système de disques optiques *juke box* utile pour le stockage et la diffusion d'informations aux sièges des diverses régions.

2.2. Ministère de l'Agriculture

Comme ce fut le cas en 1993, l'année 1994 a vu se poursuivre le soutien informatique des applications statistiques via le réseau du Ministère de l'Agriculture.

Un appel d'offres a été lancé fin 1994 afin de compléter la totalité de l'équipement en logiciels et en matériel, en vue principalement de mener à bien l'analyse géographique par sondage des images satellite et des numérisations.

3. Personnel/formation

3.1. ESYE

Dans le rapport précédent (année 1993), il était question de prolonger d'une année les contrats des 419 personnes employées en vertu d'un contrat de travail de droit privé.

En février 1995, ledit contrat a été transformé en contrat d'une durée indéterminée.

Une grande majorité de ces personnes est chargée exclusivement des travaux liés aux statistiques agricoles.

Les besoins en personnel spécialisé sont couverts par le réengagement des effectifs (150 personnes) qui, jusqu'en 1990, travaillaient par contrat et qui réintègrent déjà peu à peu les différents services de l'ESYE.

L'ensemble du personnel précité a commencé à suivre des programmes de formation spécifique ayant comme but de couvrir dans un futur immédiat les besoins nés de l'introduction du nouvel équipement et de l'utilisation des technologies modernes.

Parallèlement, des séminaires destinés à l'ensemble du personnel de l'ESYE ont eu lieu en 1994 ; ceux-ci abordaient les problèmes liés à la méthodologie des enquêtes, à l'informatique, etc... Ces séminaires ont été financés par d'autres fonds et ont accueilli des fonctionnaires issus de toutes les directions compétentes.

3.2. Ministère de l'Agriculture

Au cours du premier semestre de 1994, le programme a eu recours aux services de 52 employés par contrat (utilisateurs et programmeurs).

Au cours du second semestre, ces employés ont été engagés pour une durée indéterminée, permettant ainsi d'assurer le soutien continu du programme au-delà de 1996.

De nombreux séminaires de formation complémentaire ont eu lieu ; ceux-ci s'adressaient au personnel des Directions "informatique", "politique" et "agriculture" qui de manière générale participent à la mise en oeuvre du "PLAN GREC". Ces séminaires ont été organisés aussi bien au niveau interne qu'externe (via le Ministère de la présidence du Conseil) et les frais engendrés n'ont pas été imputés à la charge du programme de restructuration des statistiques agricoles.

ANNEXE 3

INFORMATION CONCERNANT L'ASPECT FINANCIER DU PLAN DE RESTRUCTURATION

Les dépenses globales effectuées en 1994 sont indiquées dans le tableau qui figure à la page suivante.

Il est rappelé que, conformément à la décision du Conseil 90/386/CEE (article premier, paragraphe 5) modifiant la décision 85/360/CEE, le taux de participation communautaire au programme représente, à partir de 1991, les deux tiers de la dépense globale au lieu du tiers qui était en vigueur jusqu'en 1990.

Catégories de dépenses		Montants en drachmes	
I.	DÉPENSES D'INFRASTRUCTURE		466 753 728
1.	Développement du soutien informatique	254 850 087	
a)	SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ESYE	154 675 994	
i)	Achat matériel et logiciel	70 618 715	
ii)	Soutien logiciel		
iii)	Équipement auxiliaire et consommables		
iv)	Maintenance	84 057 279	
v)	Droits sur le réseau		
vi)	TVA 18 % sur i, ii, iii, iv et v		
b)	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	100 174 093	
i)	Achat matériel et logiciel	885 000	
ii)	Soutien logiciel		
iii)	Équipement auxiliaire et consommables		
iv)	Maintenance	99 289 093	
v)	Droits sur le réseau		
vi)	TVA 18 % sur i, ii, iii, iv et v		
2.	Locaux	33 053 150	
	(i) Secrétariat général de l'ESYE	33 053 150	
	(ii) Ministère de l'Agriculture		
3.	Équipement de bureau		
	(i) Secrétariat général de l'ESYE		
	(ii) Ministère de l'Agriculture		
4.	Équipement de formation		
	(i) Secrétariat général de l'ESYE		
	(ii) Ministère de l'Agriculture		
5.	Moyens de transport		
	(i) Secrétariat général de l'ESYE		
	(ii) Ministère de l'Agriculture		
6.	Autre infrastructure technico-admin. (personnel extraordinaire)	145 423 588	
	(i) Secrétariat général de l'ESYE	102 971 557	
	(ii) Ministère de l'Agriculture	42 452 031	
7.	Développement des aptitudes du personnel (formation)		
	(i) Secrétariat général de l'ESYE		
	(ii) Ministère de l'Agriculture		
8.	Dépenses diverses	33 426 903	
	(i) Secrétariat général de l'ESYE	30 862 552	
	(ii) Ministère de l'Agriculture	2 564 351	
II.	DÉPENSES DES APPLICATIONS STATISTIQUES		460 553 204
a)	SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ESYE	214 349 238	
1.	Céréales	14 665 152	
2.	Enquêtes sur le cheptel	32 704 131	
3.	Enquêtes sur les arbres	38 268 991	
4.	Enquête annuelle sur l'agriculture	81 271 639	
5.	Enquête sur les vignes	43 343 036	
6.	Restructuration des statistiques agricoles	1 603 939	
7.	Structure des expl. agricoles	1 918 350	
8.	Enquête sur le rendement	574 000	
b)	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	246 203 966	
1.	Applications statistiques	63 161 873	
	Téledétection	183 042 093	
TOTAL GÉNÉRAL (DRACHMES)			927 306 932

ISSN 0254-1491

COM(96) 287 final

DOCUMENTS

FR

17 03

N° de catalogue : CB-CO-96-293-FR-C

ISBN 92-78-05601-4

Office des publications officielles des Communautés européennes

L-2985 Luxembourg